



La feuille du Petit Bosquet

Martizay, notre commune /// numéro 29

Vos actualités municipales / Décembre 2020

DEPISTAGE DE LA COVID

Comme vous le savez de nombreux cas d'infection ont été relevés ces dernières semaines, pas seulement à Martizay mais sur l'ensemble du territoire de la Brenne.

En conséquence, en relation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les personnels de santé du secteur, il est apparu utile de proposer un dépistage gratuit aux personnes volontaires.

Celui-ci, organisé par la commune, aura lieu le lundi 7 décembre à la salle Monticello de 13h30 à 16 h. Pour y participer, vous devrez vous munir de votre carte VITALE et dans la file d'attente, vous devrez respecter les gestes barrière.

Pour votre sécurité et celle des autres, pensez à vous faire tester, car vous pouvez avoir côtoyé une personne positive et donc être contagieux.

Vos résultats seront portés à votre connaissance 48 à 72 heures après par le laboratoire.

Pour les personnes fragiles désireuses de se faire tester et qui ne peuvent se déplacer, il sera possible d'organiser un passage à domicile du personnel infirmier mardi 8 ou mercredi 9 à condition d'en faire la demande auprès du secrétariat de mairie (02.54.28.01.32)

Le club de foot FC2MT, contrairement aux rumeurs entendues, n'a pas transgressé les interdits du confinement :

- en effet l'éclairage du stade municipal ne servait pas à l'entraînement des joueurs du club mais à celui des pompiers pour le maintien de leur bonne aptitude physique.
- L'éclairage a aussi bien été utilisé à la demande de l'entreprise chargée des essais de réglage en vue de l'homologation des projecteurs.

Moralité : avant de lancer une rumeur, assurez-vous du bien-fondé de celle-ci !



Conseil Municipal du mardi 29 Septembre à 20h30

Etaient présents : Mr FLEURY Hervé. Mme GUERIN-DANVY Françoise. Mrs PORCHER David. BEAUCOURT Thierry. Mmes DOUADY Annie. Mmes BRUNEAU Sylvie. GABRIELE Jacqueline. SAUVESTRE-FERGEAU Mathilde. FOURMAUX Virginie. MM BLANCHET Jean-Michel. DUBOIS Eric. BURDIN Maurice. Mmes LUCQUIAUD Adélaïde. LIGAULT Isabelle.

Excusé : Mr LARDEAU Fabien qui a donné pouvoir à Mr FLEURY Hervé

Secrétaire élue : Mme LIGAULT Isabelle

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare à la séance ouverte à 20 h 30.

Madame LIGAULT Isabelle est nommée secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE (01 Septembre 2020)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le procès-verbal, sans observation.

Le Conseil Municipal procède à la révision des tarifs eau et assainissement qui seront applicables au 1^{er} janvier 2021.

Une augmentation de + 2 % sera appliquée sur l'ensemble des tarifs eau et assainissement

Les tarifs seront les suivants :

1/ EAU

Location annuelle du compteur :

Ø 15 = 64,08 € HT

Ø 20 = 67,63 € HT

Ø 30 = 67,63 € HT

Prix de l'eau

De 0 à 100 m³ = 0,94 € HT le m³

De 100 m³ à 200 m³ = 0,73 € HT le m³

Au-dessus de 200 m³ = 0,53 € HT le m³

2/ ASSAINISSEMENT

Location siphon = 63,47 € HT

Eau assainie = 1,06 € le m³ HT

A l'unanimité, ces nouveaux tarifs sont approuvés.

M. le Maire explique au Conseil Municipal que lors des travaux de renforcement du réseau d'eau potable et d'enfouissement des réseaux dans la rue de la Poste, l'entreprise INEO s'est vu appliquer, conformément à la clause du CCTP du marché une pénalité de 1000 € pour retard dans l'exécution des travaux.

Or après constat, il s'est avéré que ce retard n'était pas du seul fait de l'entreprise INEO mais d'un problème technique avec son sous-traitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder la levée de retenue (1000 €) à l'entreprise INEO.

Le Conseil Municipal a fixé la durée d'amortissement des biens renouvelables pour le budget réseau chaleur, comme suit :

- Amortissement du réseau : 50 ans
- Amortissement du bâtiment chaufferie : 35 ans
- Chaudière biomasse : 20 ans

Les subventions d'équipement perçues pour financer ce projet seront également amorties sur les mêmes durées.

Monsieur le Maire a présenté à l'assemblée, le projet local bocage proposé par le Parc Naturel Régional de la Brenne.

Cette opération a pour but d'engager un binôme agriculteurs/ commune dans un projet de gestion durable du bocage notamment par la mise en œuvre de pratiques favorables pour la plantation de haies et d'arbres champêtres à l'échelle de l'exploitation agricole ou de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est prononcé favorablement pour l'engagement de la Commune de Martizay dans le projet bocage proposé par le Parc Naturel Régional de la Brenne aux côtés d'agriculteurs.

Le Conseil Municipal, par 14 voix POUR , 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION décide d'octroyer une subvention de 100 € à l'Association Judo Club de Tournon St Martin.

Madame Virginie Fourmaux, présidente de l'Association n'a pas pris part au vote

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes :

- DECISION - SERVICE DES EAUX

Augmentation du compte 2051/13 pour l'achat d'un logiciel permettant de gérer le service des eaux (1 728,00 €)

- DECISION - SERVICE ASSAINISSEMENT

Augmentation du compte 2051/13 pour l'achat d'un logiciel permettant de gérer le service des assainissement

- DECISION - BUDGET BOUCHERIE

Augmentation du compte 21332 et diminution du compte 21882 pour la somme de 1975,00 €

pour permettre de passer des écritures d'opérations d'ordre liées à l'intégration des travaux dans des comptes définitifs.

Conseil Municipal du mardi 3 Novembre à 20h30

Etaient présents : Mr FLEURY Hervé. Mme GUERIN-DANVY Françoise. Mrs PORCHER David. BEAUCOURT Thierry. LARDEAU Fabien. Mmes GABRIELE Jacqueline. SAUVESTRE-FERGEAU Mathilde. FOURMAUX Virginie. MM DUBOIS Eric. BURDIN Maurice. Mme LIGAULT Isabelle.

Excusés : Mme DOUADY Annie qui a donné pouvoir à Mr FLEURY Hervé

Mme BRUNEAU Sylvie qui a donné pouvoir à Mr PORCHER David

Mr BLANCHET Jean-Michel qui a donné pouvoir à Mme GUERIN-DANVY Françoise

Mme LUCQUIAUD Adélaïde

Mme SAUVESTRE-FERGEAU Mathilde est nommée secrétaire de séance

PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE (29 Septembre 2020)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le procès-verbal, sans observation

A l'ouverture de la séance il a été observer une minute de silence à la mémoire de Samuel Paty, ainsi qu'à la mémoire de l'ancien Maire, Monsieur René Chabot, récemment décédé.

Le Conseil Municipal approuve les rapports 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement. Les rapports sont consultables en mairie.

Le Conseil Municipal fixe le montant de la redevance à percevoir par la commune pour l'occupation du domaine public routier due par l'opérateur de télécommunications Orange au titre de l'année 2019 soit la somme de 2003,12 €.

Le Conseil Municipal accepte de renouveler la convention qui nous lie avec la Communauté de Communes « Brenne Val de Creuse » pour l'utilisation du logiciel de lecture publique Nanook par la médiathèque de Martizay.

Le Conseil Municipal accepte de participer financièrement au dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté mis en place par le département de l'Indre à hauteur de 29,34 € soit 0,70 € par jeunes de 18 à 25 ans.

Le Conseil Municipal accepte de participer financièrement au dispositif du Fonds de Solidarité Logement mis en place par le département de l'Indre.

La participation de la commune s'élève à la somme de 819.67 € soit 1.66 par résidence principale.

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la commune au contrat d'assurances groupe souscrit auprès de Groupama pour couvrir les risques statutaires des agents proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Indre.

Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet d'acquisition d'une bande de terrain issue de la parcelle cadastrée AP N° 151 située 1 impasse de l'Eglise appartenant à Mme Savry Isabelle qui permettra d'aménager un sentier piétonnier qui reliera l'Eglise à la Médiathèque.

Le Conseil Municipal :

- VALIDE le choix des entreprises pour la réalisation des travaux d'aménagement du terrain de pétanque et la rénovation des vestiaires du stade.

*** RENOVATION TERRAIN DE PETANQUE**

- Lot gros œuvre : Entreprise BTS à Martizay pour un montant de 12 445,50 € HT

- Lot éclairage : Entreprise LABRUX à le Blanc pour un montant de 7 161,00 € HT

*** RENOVATION VESTAIRES DU STADE**

- Entreprise Jérôme Guilloteau à Martizay pour un montant de 13 540,47 € HT

- SOLLICITE une subvention auprès du Département de l'Indre au titre du Fonds Sportifs sur la base d'un montant total de dépense de 33 146,97 €.

Le Conseil Municipal s'oppose au transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) à la Communauté de Communes « Cœur de Brenne ». Considérant qu'il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence du droit des sols, qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie, en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre,

Le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise Gilles Barré, plombier à Paulnay d'un montant de 2 170,38 € TTC pour la fourniture et la pose d'un adoucisseur d'eau dans le local communal occupé par le commerce « A Tout Fer ».

Le Conseil Municipal vote une décision modificative de crédits sur le budget annexe de la boucherie pour permettre de passer des écritures d'opérations d'ordre budgétaire.

La Feuille du Petit Bosquet / Martizay Notre commune

Publication de la mairie de Martizay, 6 rue de l'Europe 36220 Martizay

Directeur de la publication : Hervé Fleury, Maire - ISSN : 1620 - 7513

Dépôt légal : A Parution - IPNS



Numero 29 - 12/2020 www.martizay.fr